



COMMUNE DE VÉROSSAZ

MUNICIPALITE
CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire **municipale** est convoquée le

Lundi 16 juin 2025 à 19 h 30 à la salle de gym

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2024
2. Bilan de début de législature
3. Comptes 2024 - présentation - rapport de l'organe de contrôle - approbation
4. Nomination de l'organe de révision - période 2025-2028
5. Informations 1^{er} semestre 2025
6. Divers

Conformément à la législation en vigueur, les pièces relatives à cette assemblée peuvent être consultées soit au bureau communal jusqu'au lundi 16 juin 2025, soit sur le site www.verossaz.ch.

L'Administration municipale/05.2025

TABLE DES MATIERES

• Convocation à l'assemblée primaire municipale	1
• Table des matières	3
• Informations semestrielles	4 - 5
• Message introductif	6 - 9
• Bilans comparés au 31.12.2024	10 - 11
• Détail des comptes de fonctionnement	12 - 20
• Détail des comptes d'investissement	21
• Aperçu du compte de résultats et des investissements	22
• Aperçu du compte de résultats échelonnés et aperçu du bilan	23
• Aperçu du bilan	23
• Tableau de flux de trésorerie	24
• Aperçu du compte de résultats selon les tâches et les natures	25
• Aperçu du compte des investissements selon les tâches et les natures	26
• Tableau des crédits d'engagement utilisés et encore disponibles	27
• Tableau des crédits supplémentaires	27
• Aperçu des indicateurs financiers	28
• Rapport succinct de l'instance de révision des comptes	29 - 30
• Annexes aux comptes annuels	31
○ <i>Principes régissant la présentation des comptes</i>	32 - 36
○ <i>Etat du capital propre</i>	37
○ <i>Tableau des provisions</i>	37
○ <i>Tableau des participations</i>	38
○ <i>Tableau des garanties</i>	38
○ <i>Tableau des immobilisations</i>	39

Administration générale - Finances - Impôts - Bâtiments

Le Conseil municipal

- a accepté des demandes de paiement par acomptes de débiteurs
- a pris note d'actes de défaut de biens et a décidé de les comptabiliser en non-valeur
- a approuvé les comptes 2024
- a décidé de modifier le règlement du personnel pour le personnel administratif
- a décidé l'engagement d'une intérimaire à temps partiel suite à l'arrêt maladie de Mme Leticia Aubert
- a pris acte de la démission de Mmes Leticia Aubert et Isabelle Clerc
- a accepté la mutation de Mme Damaris Pirolet, secrétaire communale, au poste de Préposé au contrôle de l'habitant
- a décidé l'engagement de Mme Sylviane Megaro en tant que Secrétaire communale
- a décidé l'engagement de Mme Yolande Lauber en tant que Caissière communale
- a décidé de mandater la fiduciaire BDO ainsi que Mme Mireille Morisod, ancienne Caissière communale, pour permettre la mise à jour de la comptabilité
- a décidé de mandater Mme Mireille Morisod, ancienne Caissière communale, dans le cadre de la formation de la nouvelle Caissière communale
- a nommé les membres des commissions ainsi que les scrutateurs
- a procédé à l'ouverture de l'unique liste pour l'élection d'un membre du conseil communal et à l'élection tacite de Mme Melinda Frossard
- a pris note du fait que les communes de St-Maurice et Massongex ne souhaitent pas poursuivre le projet de fusion pour l'instant
- a validé l'achat d'un nouveau programme pour la gestion des finances (dès 2025) ainsi que l'achat d'un nouveau programme pour la gestion du contrôle de l'habitant (courant 2026)
- a décidé l'organisation de cafés citoyens
- a validé l'engagement d'un délégué à la protection des données mutualisé au niveau du district
- a décidé de prolonger le prêt de CHF 500'000.- auprès de la BCVS pour une durée de 3 ans

Ordre et Sécurité publique, Défense

Le Conseil municipal

- a traité différents cas de salubrité publique

Enseignement et formation

Le Conseil municipal

- a validé diverses offres dans le cadre de recherches de fuites suite à des infiltrations d'eau dans le bâtiment scolaire
- a validé diverses offres suite aux problèmes de chauffage rencontrés dans la salle ACM
- a validé une offre pour la réfection des stores de la salle de gym

Culture - Loisirs - Culte - Chemins pédestres - Cimetière

Le Conseil municipal

- a accepté plusieurs demandes d'autorisation de manifestations
- a validé la création d'une boîte à livres

Santé publique

-

Prévoyance sociale

Le Conseil municipal

- a validé les nouvelles directives de l'UAPE
- a validé la nouvelle convention avec la Commune de St-Maurice relative au Service Officiel de la Curatelle

Trafic et Télécommunications

Le Conseil municipal

- a engagé diverses démarches dans le cadre de la pérennisation du Chemin des Pêtolets
- a validé plusieurs offres pour l'entretien des routes forestières
- a validé plusieurs offres pour le fauchage des routes cantonales, communales et forestières

Services industriels - Torrents

Le Conseil municipal

- a validé des offres dans le cadre de la réfection de la Rogneuse – secteur Véseaux
- a validé des offres dans le cadre de la réfection de la conduite Chalabagne-Orsex
- a validé diverses offres dans le cadre du déplacement des conduites à Chavanne (parcelles 479 et 3038)
- a pris acte de la démission de M. Claude Mottola
- a validé la mise à jour du cahier des charges du fontainier

Traitement des déchets

- a validé la nouvelle convention avec l'Antenne région Valais romand s'agissant de la rétrocession de la taxe au sac

Protection et aménagement du territoire - Constructions

Le Conseil municipal

- a validé des offres du géomètre pour la suppression des anciennes servitudes de passages à pieds inutiles et la finalisation du plan d'alignement des routes communales
- a traité les demandes d'autorisation de construire suivantes :
 - Morisod Adrien, Louis, Hubert et Gilberte - Démolition d'une grange et construction d'une villa de 2 appartements, servitude de non bâtir et prolongation mur de soutènement sur parcelle 697
 - Veuthey Denis et Marie Anaïs – Installation d'une pompe à chaleur sur parcelle 230
 - Martella Franco et Botteron Roger – Modification de la rampe d'accès au parking sur parcelle 3078
 - Jufer Kevin – Installation d'une pompe à chaleur sur parcelle 75
 - Lauber Yolande et Mirko – Réaménagement rez inférieur avec modification de façades et modification de façade au rez supérieur sur parcelle 3055
 - Gex Vincent – Construction d'un mur de soutènement sur parcelle 508
 - Bezençon Christian - Rénovation et surélévation d'une maison existante sur parcelle 702
 - Jacquemoud Benoît et Fridoline – Installation d'une pompe à chaleur sur parcelle 2071
 - Coutaz Michel – Construction d'un garage double sur parcelle 505
 - Bellagamba Benoît – Construction d'une pergola sur parcelle 3107
 - Woodea SA – Construction de 5 villas sur parcelles 3109 et 2691
 - Diverses annonces d'installations solaires
 - Diverses demandes de préavis



Commune de Vérossaz

Comptes 2024 – Message introductif

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, nous vous soumettons à votre examen et à votre approbation les comptes 2024 tels que contrôlés par la Fiduciaire Nofival et acceptés par le Conseil communal le 26 mai 2025.

Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Municipalité dégage une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de CHF 390'366.39 (budget 2024 CHF 450'252.-).

Le bénéfice de l'exercice s'élève à CHF 45'274.82 (budget 2024 CHF 56'822.-).

La fortune de la Commune se monte au 31.12.2024 à CHF 4'679'332.55.

La situation financière de la Commune peut être considérée comme saine, vu que l'endettement net par habitant, bien qu'ayant augmenté de CHF 254.- à CHF 592.- par habitant, reste faible.

Les éléments significatifs influençant les comptes 2024 par rapport aux comptes 2023 et au budget 2024 sont les suivants :

0 - Administration générale

022.3010.00 - Le traitement du personnel administratif a augmenté de CHF 160'500.- (budget 2024) à CHF 180'440.83 en partie suite à l'engagement de personnel temporaire pour pallier l'absence d'un membre du personnel.

022.3050-3055 – Les cotisations patronales sont conformes au budget 2024.

022.3132.02 – Afin de rattraper un retard pris dans la comptabilité en 2024, nous avons mandaté des externes en 2025 et avons mis une provision de CHF 35'000.- dans les comptes 2024 (budget 2024 CHF 1'000.-).

022.4451.00 – Le dividende des actions Genedis SA est de CHF 13'050.- (budget 2024 CHF 6'000.- et comptes 2023 CHF 5'800.-).

1 - Sécurité publique

111.3612.01 - Les frais de police s'élèvent à CHF 67'350.- pour 2024, ce qui correspond à l'augmentation prévue dans notre contrat avec la commune de Monthey (en 2023 CHF 50'000.-).

122.3132.06 – Les honoraires des curateurs ont augmenté en 2024 de CHF 3'470.50 à CHF 15'091.20. Cette augmentation est principalement due à notre participation au déficit du Service Officiel de la curatelle de 2015 à 2024, facturée par la commune de St-Maurice, répartie sur 8 ans, de 2024 à 2031 de CHF 8'226.30.

2 - Enseignement et formation

212.3104.00 – La fourniture de matériel scolaire (CHF 22'371.24) est en hausse par rapport au budget 2024 (CHF 17'000.-), mais en adéquation par rapport aux comptes 2023.

212.3130.06 – Les frais pour les activités sportives et culturelles (CHF 32'906.70) sont en hausse par rapport au budget 2024 (CHF 27'350.-), mais légèrement inférieurs aux comptes 2023 (CHF 35'212.50).

212.3631.01 – Le traitement des degrés primaires (CHF 357'487.80) est en hausse par rapport aux comptes 2023 (CHF 265'402.50) et par rapport au budget 2024 (CHF 325'000.-). La différence est partiellement due à un solde 2023, reçue après le bouclage des comptes 2023, d'un montant de CHF 37'447.80.

213.3130.07 - Les frais de transports des élèves du cycle d'orientation (CHF 37'556.50) sont supérieurs aux comptes 2023 et au budget 2024, car ils ont été calculés de janvier 2024 à juin 2025 (3 semestres).

213.3612.00 – Les frais d'écolage versés pour les élèves au cycle d'orientation se monte à CHF 174'766.- (budget 2024 CHF 190'000.-) et est légèrement supérieur aux comptes 2023 de CHF 166'496.50.

213.3631.00 – Le traitement du degré secondaire (CO) est de CHF 146'015.30 et supérieur au budget (CHF 130'000.-). En effet, le nombre des élèves a augmenté. Dans les comptes 2023, ce poste s'élevait à CHF 129'921.-.

3 - Culture, loisirs et culte

329.3636.00 – Nous avons augmenté les subventions aux sociétés locales ce qui engendre une hausse pour 2024 à CHF 9'000.-, contre CHF 1'950.- en 2023.

341.3144.02 – Les frais d'entretien de la salle de Chétillon (ancienne cantine) et du terrain ont augmenté. Pour 2024, la totalité des frais s'élevaient à CHF 24'109.55 contre CHF 13'822.70 pour 2023.

Nous avons changé la porte d'entrée de la salle pour un montant de CHF 9'987.65. Nous avons eu des frais d'entretien de terrain pour CHF 12'480.15, en 2023, ces frais s'élevaient à CHF 10'457.60.

342.3141.01 – Les frais d'entretien des chemins pédestres (CHF 20'522.30) sont supérieurs par rapport au budget 2024 (CHF 5'000.-). En effet depuis 2023, nous avons désormais mandaté le Triage forestier pour l'entretien des chemins qui mènent à Mex, pour un montant de CHF 5'440.-, les autres chemins pédestres sont toujours entretenus par M. Cardoso. Nous avons eu des frais pour l'étude d'un pont suspendu, afin de supprimer les 2 passerelles qui sont régulièrement emportées lors des orages, ces frais se sont élevés à CHF 7'253.95.

4 - Santé

412.3632.08 - L'annuité payée au home St-Jacques se monte à CHF 22'076.-, en adéquation avec le budget 2024.

412.3634.02 - Notre participation aux soins pour les résidents dans les EMS s'élève à CHF 44'300.35, en légère baisse par rapport à 2023 (CHF 48'386.30), ce qui reflète la diminution du nombre de résidents de Vérossaz.

421.3632.07 - Notre participation aux frais du CMS de CHF 55'390.75 est inférieur au budget 2024 (CHF 62'000.-) et également aux comptes 2023.

433.3637.00 - Notre participation de CHF 18'034.60 pour les frais dentaires scolaires est en baisse (CHF 21'338.15 en 2023) mais supérieure au budget 2024 (CHF 15'000.-).

422.3116.00 – En 2024, nous avons effectué 2 séances de formation de 1^{er} secours (CHF 960.- le cours), car en 2023, nous n'avions pas effectué de formation, c'est pour cela que nous avons une augmentation dans ce poste (comptes 2024 CHF 2'310.- / comptes 2023 CHF 300.-).

5 - Prévoyance sociale

523.3631.10 – Notre participation aux institutions sociales (homes) s'élèvent à CHF 104'193.15 pour 2024. Ces frais sont en hausse par rapport au budget 2024 (CHF 92'600.-) et aux comptes 2023 (CHF 86'687.96).

532.3631.09 - Les prestations complémentaires AVS ont augmenté en 2024 à CHF 50'570.30 (Budget 2024 CHF 43'500.- et comptes 2023 CHF 46'554.26).

545 – Les frais de notre UAPE s'élèvent à CHF 28'639.90 (frais nets - participation des parents et subventions déduites)

545.3636.05 – Notre participation aux frais de la garderie Les Moussaillons de Massongex et à l'APAC s'élève à CHF 73'258.42, suite à l'augmentation d'enfants allant à Massongex (comptes 2023 CHF 66'455.05).

572 – L'aide sociale (subvention cantonale déduite) se monte à CHF 57'234.61, supérieure au budget 2024 (CHF 48'000.-) et aux comptes 2023 (CHF 37'167.51).

Les autres postes sont en adéquation avec le budget 2024.

6 – Trafic

613.3141.04 – L'entretien des routes cantonales à l'intérieur de la localité se monte à CHF 17'880.50, supérieur au budget 2024 (CHF 8'000.-) et aux comptes 2023 (CHF 6'815.95).

613.3631.14 – Notre participation aux frais d'entretien des routes cantonales s'élève à CHF 108'027.65, inférieure au budget 2024 (CHF 160'000.-) mais supérieure aux comptes 2023 (CHF 74'693.70)

615.3010.00 - Suite à divers mandats donnés à M. Fabrice Coutaz, les salaires relatifs à ce dicastère ont augmenté à CHF 49'846.95 (comptes 2023 CHF 43'739.05).

615.3101.02 – Suite à la décision de rembourser les frais de trajets des employés TP, les frais « machines et entretiens divers » ont augmenté à CHF 9'816.74 (budget 2024 CHF 4'000.- et comptes 2023 CHF 3'722.30).

615.3120.03 – La consommation électrique relative à l'éclairage public a diminué à CHF 7'499.75 (budget 2024 CHF 12'600.- et comptes 2023 CHF 10'951.25).

615.3130.11 – Les frais de déneigement et salage sont de CHF 64'726.20 contre CHF 52'977.95 en 2023 (budget 2024 CHF 45'000.-).

615.3141.05 – Afin d'améliorer l'entretien des routes forestières, nous avons mandaté le Triage forestier pour le nettoyage et les élagages et l'entreprise Morisod Philippe pour le curage des renvois d'eau, ce qui implique une augmentation à CHF 35'628.25 pour 2024 (budget 2024 CHF 20'000.- et comptes 2023 CHF 12'717.80).

629.3632.16 – Notre participation aux frais d'étude du téléphérique St-Maurice-Vérossaz s'élève à CHF 3'659.40.

7 - Protection et aménagement du territoire

Eau potable :

710.3143.01 – Des travaux d'entretien de notre réseau d'eau se sont élevés à CHF 38'929.68, supérieurs au budget 2024 prévu de CHF 17'300.-, mais largement inférieurs aux comptes 2023 (CHF 107'218.35).

710.4510.00 - Le solde de ce service déficitaire de CHF 128'130.83 est transféré au compte « Prélèvement sur Fonds eau potable » au 31 décembre 2024 afin d'autofinancer ce service (budget 2024 - déficit CHF 112'400.-).

Eaux usées :

720.3143.01 – En plus des curages de grilles et entretiens habituels, nous avons effectué le curage de la Poya. Ce qui implique une augmentation de ce poste à CHF 24'163.06 (budget 2024 CHF 8'000.- et comptes 2023 CHF 15'045.05).

720.3510.00 - Le solde de ce service bénéficiaire de CHF 2'812.31 est transféré au compte « Attributions au Fonds eaux usées » au 31 décembre 2024 afin d'autofinancer ce service (budget 2024 – bénéfice CHF 16'540.-).

720.3632.10 – Les frais d'exploitation des Step de Daviaz et Lavey ont augmenté à CHF 76'213.05 (budget 2024 69'800.- et comptes 2023 CHF 62'929.40. La commune de Massongex nous a facturé CHF 16'979.65 pour notre participation à la mise en séparatif de Daviaz (concernant les habitants de Véseaud), ce qui implique une augmentation de ce poste. La facture 2024 d'exploitation de la Step de Daviaz ne nous est pas parvenue à temps pour les comptes 2024 et sera comptabilisée en 2025. Les frais de la Step de Lavey sont stables en 2024.

Gestion des déchets :

730.4510.00 - Le solde de ce service déficitaire de CHF 1'142.81 est transféré au compte « Prélèvement sur Fonds gestion des déchets » au 31 décembre 2024 afin d'autofinancer ce service (budget 2024 – bénéfice CHF 3'330.-).

Correction des eaux :

741.3142.01 – Nous avons effectué divers travaux d'entretien des fontaines pour un montant de CHF 22'164.85 (budget 2024 CHF 6'600.- et comptes 2023 CHF 1'943.55).

Les autres postes sont en adéquation avec le budget 2024.

Aménagement du territoire :

790.4210.03 – Les taxes pour autorisation de construire s'élèvent à CHF 45'355.- (budget 2024 CHF 30'000.- et comptes 2023 CHF 9'365.40)

Les autres postes sont en adéquation avec le budget 2024.

8 – Economie publique

812.3660.70 – L'amortissement à 100% de notre participation à la construction du monorail de l'alpage du Véla s'élève à CHF 57'162.- (budget CHF 53'000.-)

Les autres montant sont en adéquation avec notre budget 2024.

9 - Finances et Impôts

910.3181.00 – Les montants passés en non-valeur et les pertes fiscales 2024 s'élèvent à CHF 9'471.70. Ce montant est inférieur au budget 2024 (CHF 20'000.-) et aux comptes 2023 (CHF 26'195.45).

D'une manière générale, les impôts sont supérieurs au budget 2024.

910.4000-4008.00 - Les impôts directs (impôts sur le revenu, la fortune, personnel et à la source) des personnes physiques se montent à CHF 2'006'293.63 (budget 2024 CHF 1'964'000.-).

910.4021.00 - Les impôts fonciers des pers. physiques se montent à CHF 93'213.30 (budget 2024 CHF 98'000.-).

910.4022.00 - Les impôts sur les prestations en capital se montent à CHF 122'532.- (budget 2024 CHF 40'000.-)

910.4022.01 - Les impôts sur les gains immobiliers se montent à CHF 2'949.95 (budget 2024 CHF 30'000.-)

910.4023.00 - Les droits de mutation se montent à CHF 31'508.65 (budget 2024 CHF 32'000.-).

911 - Les impôts des personnes morales se montent à CHF 74'436.15 (budget 2024 CHF 66'000.-).

930.462 - Nous avons reçu CHF 576'120.- de péréquation financière en 2024 qui se répartit comme suit :

- Fonds de péréquation des ressources – CHF 490'055.-
- Fonds de compensation des charges – CHF 63'054.-
- Aide transitoire du fonds de compensation des cas de rigueur – CHF 23'011.-

Ils sont supérieurs au budget 2024 (CHF 559'307.-) et mais inférieurs aux comptes 2024 (CHF 635'947.-).

961.4401.00 - Nous avons encaissé CHF 14'525.40 d'intérêts de retard en 2024 (budget CHF 9'000.-).

Les autres montants sont en adéquation par rapport au budget 2024.

Compte des investissements

Les investissements 2024 s'élèvent à CHF 932'524.80, le budget 2024 était de CHF 993'000.-.

Voici le détail des investissements 2024 :

- CHF 132'610.70 - Rénovation du bâtiment scolaire (concept protection incendie, problème d'étanchéité, peinture)
- CHF 41'338.40 - Réfection réseau routier (solde 30 km/h et réfection trottoir école)
- CHF 228'825.00 - Réfection routes forestières (intempéries 2023)
- CHF 101'704.65 – Entretien réseau d'eau (divers honoraires – réparation fuites – entretien divers)
- CHF 20'764.87 – Réfection conduites réseau distribution (honoraires et divers travaux)
- CHF 203'519.15 – Réfection conduites réseau d'adduction (conduites Chalabagne-Orsex et Orsex-Planuet)
- CHF 37'045.28 – PGEE, Futurostep et réseau d'égouts (divers honoraires et curage Poya)
- CHF 500.00 - Participations aux collectivités publiques (achat de 5 actions Satom SA)
- CHF 83'676.25 – Réfection des torrents (intempéries 2023)
- CHF 25'378.50 - Aménagement du territoire – PAZ/RCCZ
- CHF 57'162.00 – Participation communale pour le monorail « Alpage du Véla »

Les recettes des investissements s'élèvent à CHF 233'943.45, le budget 2024 était de CHF 234'000.-.

- CHF 108'344.35 – Subvention cantonale routes forestières (intempéries 2023)
- CHF 83'854.65 - Encaissement des taxes de raccordement eau et égouts
- CHF 67'424.45 - Subvention cantonale entretien des torrents (intempéries 2023)
- CHF 19'320.00 - Subvention cantonale assainissement des buttes du stand de tir Chavanne (CHF 63'320.- ./ provision 2023 de CHF 44'000.-)
- (CHF 45'000.-) **Annulation** provision subvention privés et société de tir pour l'assainissement des buttes du stand de tir de Chavanne.

Les investissements nets s'élèvent à CHF 698'581.35.

Amortissements 2024

Le conseil communal a adopté les principes MCH2 pour la présentation et la tenue des comptes en date du 8 novembre 2021, selon le détail suivant :

- La limite des dépenses fonctionnement/investissement est de CHF 15'000.-
- Le taux d'amortissement minimum, soit ;
 - o 7 % routes, aménagement cours d'eau et autres travaux GC (génie civil)
 - o 8 % bâtiments
 - o 35 % biens meubles du PA (patrimoine administratif)
 - o 50 % autres immobilisations, logiciel du PA, licences
 - o 100 % subvention d'investissement
- Les actifs et passifs de régularisation sont à passer à partir de CHF 0.-

Les principes y relatifs sont annexés aux comptes annuels.

Résultats 2024

La Commune boucle les comptes 2024 avec une insuffisance de financement de CHF 308'214.96. Le budget 2024 prévoyait une insuffisance de CHF 308'748.-.

La dette par habitant passe de CHF 254.- à CHF 592.-, soit un endettement faible.

Le degré d'autofinancement est de 55.88 %, considéré comme « récession ».

La dette brute en % des revenus courants est de 85.29 %, considérée comme « bonne ».

Vous trouverez l'évolution des indicateurs financiers en page 28 du présent fascicule.

Conclusion

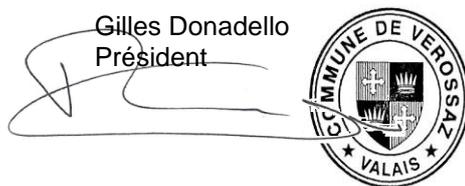
Les comptes de fonctionnement et d'investissement de la Municipalité ont été approuvés par le Conseil Communal lors de sa séance du 26 mai 2025. Le détail des comptes est à disposition au bureau communal.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détail sur les comptes 2024 qui vous seront soumis pour approbation, ainsi que sur l'activité de l'Administration communale en général.

Le Conseil Communal vous recommande d'accepter les comptes 2024 de la Municipalité tels que présentés.

L'Administration communale / 27 mai 2025 / mm

Gilles Donadello
Président



e.r. Mireille Morisod
Caissière-substitut

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Morisod', written over a faint grid or background.

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2024 ET 2023

Désignation		31 décembre 2024	31 décembre 2023
1.	ACTIF		
100.	Disponibilités	1'584'723.35	1'330'986.06
1000.01	Caisse	Fr. 1'332.15	Fr. 2'293.05
1001.01	Compte postal 19-7125-3	Fr. 428'603.64	Fr. 1'154'371.65
1002.01	BCVS - CH81 0076 5000 S024 6874 4	Fr. 64'895.10	Fr. 52'607.45
1002.02	Raiffeisen - CH17 8080 8003 3047 3150 2	Fr. 1'089'892.46	Fr. 121'464.64
1002.04	Raiffeisen - CH28 8080 8007 5130 0733 6	Fr. -	Fr. 17.71
1002.05	Raiffeisen - CH94 8080 8002 3274 1583 0	Fr. -	Fr. 231.56
101.	Créances	1'065'936.59	1'165'750.00
1010.00	Débiteurs factures diverses	Fr. 513'337.87	Fr. 479'380.77
1011.00	c/c Bourgeoisie	Fr. 15'636.30	Fr. 117'653.82
1012.00/01	Débiteurs impôts	Fr. 531'409.57	Fr. 565'658.32
1019.10	Impôt anticipé	Fr. 5'552.85	Fr. 3'057.09
104.	Actifs de régularisation	105'837.36	253'632.63
1041.00	Recettes à encaisser	Fr. 91'150.35	Fr. 222'552.77
1041.01	Dépenses payées d'avance	Fr. 14'687.01	Fr. 31'079.86
107.	Placements financiers	200.00	400'200.00
1070.00	Part sociale Raiffeisen	Fr. 200.00	Fr. 200.00
1072.00	Prêt Bourgeoisie, immeuble Abbaye	Fr. -	Fr. 400'000.00
108.	Immobilisations corporelles PF	531'625.00	531'625.00
1080.00	Terrain lotissement communal	Fr. 67'625.00	Fr. 67'625.00
1080.01	Terrain ancien hôtel	Fr. 207'000.00	Fr. 207'000.00
1080.02	Terrain Paroisse	Fr. 149'000.00	Fr. 149'000.00
1084.00	Bâtiment magasin	Fr. 108'000.00	Fr. 108'000.00
140.	Immobilisations corporelles PA	5'088'658.80	4'867'026.88
1400.00	Bien-fonds	Fr. 82'000.00	Fr. 82'000.00
1401.00	Réfection réseau routier	Fr. 504'792.65	Fr. 501'449.25
1401.01	Eclairage public	Fr. 362'451.15	Fr. 389'732.15
1401.02	Route accès réservoir - Route d'Orsex	Fr. 38'351.00	Fr. 41'238.00
1401.03	Réfection routes forestières	Fr. 130'487.10	Fr. 19'828.45
1403.00	Equipement zone à bâtir	Fr. 56'090.00	Fr. 60'312.00
1403.02	Aménagement Mabilien/Déchetterie	Fr. 380'568.65	Fr. 409'213.65
1403.03	Aménagement des torrents/carte dangers	Fr. 12'517.55	Fr. (25'560.45)
1403.04	Assainissement buttes stand Chavanne	Fr. 51'962.94	Fr. 30'193.94
1403.05	Forages et captages	Fr. 477'200.95	Fr. 513'118.95
1403.06	Réservoir communal	Fr. 1'112'334.68	Fr. 1'196'058.68
1403.07	Réseau d'eau	Fr. 261'654.42	Fr. 224'171.07
1403.10	RPU En Abbaye	Fr. 62'267.00	Fr. 66'954.00
1403.11	Réfection conduites-réseau distribution	Fr. 171'184.37	Fr. 23'482.40
1403.12	Réfection des torrents	Fr. 28'702.25	Fr. 53'630.45
1403.14	Réfection conduites-réseau d'adduction	Fr. 194'715.15	Fr. 145'674.10
1404.00	Bâtiment administratif	Fr. 43'559.00	Fr. 51'464.00
1404.01	Nouveau bâtiment communal	Fr. 172'122.85	Fr. 182'972.85
1404.02	Local du feu	Fr. 149'900.00	Fr. 162'935.00
1404.03	Centre scolaire	Fr. 232'162.70	Fr. 119'740.00
1404.04	Rénovation centre scolaire	Fr. 516'133.62	Fr. 561'014.62
1404.05	Transformation local du feu/biblio	Fr. 34'715.00	Fr. 37'734.00
1406.00	Aménagement Eco-point (bennes)	Fr. 12'785.77	Fr. 19'669.77
142.	Immobilisations incorporelles	20'481.90	15'585.40
1429.01	Aménagement du territoire / PAZ-RCCZ	Fr. 20'481.90	Fr. 15'585.40
145.	Participation, capital social	223'901.00	223'401.00
1454.00	Actions SEIC	Fr. 217'500.00	Fr. 217'500.00
1454.01	Actions BCVS	Fr. 600.00	Fr. 600.00
1454.02	Parts sociales et titres divers	Fr. 5'801.00	Fr. 5'301.00
Total de l'Actif		Fr. 8'621'364.00	Fr. 8'788'206.97

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2024 ET 2023

Désignation		31 décembre 2024		31 décembre 2023	
2.	PASSIF				
200.	Engagements courants		757'578.31		742'551.27
2000.00	Créanciers	Fr.	757'578.31	Fr.	742'551.27
2002.01/03	TVA	Fr.	-	Fr.	-
204.	Passif de régularisation		68'382.15		169'065.62
2041.00	Dépenses à payer	Fr.	67'782.15	Fr.	168'465.62
2041.01	Recettes encaissées d'avances	Fr.	600.00	Fr.	600.00
206.	Engagements financiers à long terme		2'491'500.30		2'491'500.30
2064.00	Raiffeisen - emprunt 10493.13/1	Fr.	750'000.00	Fr.	750'000.00
2064.01	Raiffeisen - emprunt 602.577.445.3	Fr.	750'000.00	Fr.	750'000.00
2064.02	BCVS - emprunt U0882.67.04	Fr.	991'500.30	Fr.	991'500.30
208.	Provisions à long terme		176'000.00		176'000.00
2089.00	Provisions perte sur débiteurs	Fr.	176'000.00	Fr.	176'000.00
209.	Engagement vers financements spéc.		323'103.20		323'103.20
2090.00	Fonds abri PC	Fr.	323'103.20	Fr.	323'103.20
290.	Financement spéciaux		-591'532.51		-465'071.15
2900.00	Fonds investissement eau potable	Fr.	27'704.05	Fr.	27'704.05
2900.01	Fonds investissement eaux usées	Fr.	27'704.05	Fr.	27'704.05
2900.03	Fonds fonctionnement eau potable	Fr.	(767'652.21)	Fr.	(639'521.38)
2900.04	Fonds fonctionnement eaux usées	Fr.	196'013.09	Fr.	193'200.78
2900.05	Fonds fonctionnement gestion des déchets	Fr.	(75'301.49)	Fr.	(74'158.65)
291.	Fonds enregistrés sous capital propre		17'000.00		17'000.00
2910.00	Fonds forestier Commune et Privés	Fr.	17'000.00	Fr.	17'000.00
294.	Réserves		700'000.00		700'000.00
2940.00	Réserve de politique budgétaire	Fr.	700'000.00	Fr.	700'000.00
299.	Fortune nette				
2990.00	Fortune au début de l'exercice	Fr.	4'634'057.73	Fr.	4'593'878.02
2999.00	Boni de l'exercice	Fr.	45'274.82	Fr.	40'179.71
	Fortune à la fin de l'exercice	Fr.	4'679'332.55	Fr.	4'634'057.73
	Total du Passif	Fr.	8'621'364.00	Fr.	8'788'206.97

COMPTES DE FONCTIONNEMENT COMPARES POUR LES COMPTES 2024 ET 2023

DESIGNATION	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration générale	535'518.63	26'244.60	502'050.00	19'300.00	513'116.85	19'218.40
011.300 Charges du personnel législatif	1'058.45		1'600.00		583.25	
011.310 Matériel votations et élections	605.65		700.00		473.65	
012.300 Charges du personnel exécutif	77'245.25		77'000.00		77'114.75	
012.305 Cotisations patronales	15'508.15		16'050.00		15'669.50	
022.301 Salaire personnel administratif	180'440.83		160'500.00		180'067.55	
022.305 Cotisations patronales	29'624.15		32'080.00		28'730.65	
022.310 Charges de matériel et de marchandises	10'668.25		6'600.00		2'890.40	
022.311 Achat de mobilier et machines de bureau	39.05		1'000.00		4'385.50	
022.313 Prestations de services et honoraires	123'894.50		106'700.00		99'109.75	
022.315 Entretien des biens meubles et imm.incorporelles	49'869.85		51'200.00		55'763.25	
022.317 Dédommagements	11'459.25		15'700.00		15'443.90	
022.319 Divers charges exploitation	2'075.60		1'500.00		1'845.00	
022.363 Subventions à des collectivités publiques et tiers	1'732.00		1'700.00		1'648.00	
022.421 Emoluments pour actes administratifs		107.60		0.00		268.40
022.425 Recettes sur vente		87.00		300.00		150.00
022.427 Amendes		0.00		0.00		0.00
022.445 Revenus financiers (prêt et participations du PA)		13'050.00		6'000.00		5'800.00
022.461 Dédommagements aux collectivités publiques		8'000.00		8'000.00		8'000.00
022.491 Imputation interne (répartition salaires)		5'000.00		5'000.00		5'000.00
029.301 Salaire personnel exploitation	2'000.00		3'000.00		1'968.00	
029.312 Electricité bâtiment communal	6'209.80		7'500.00		5'296.55	
029.313 Prestations de services et honoraires	990.50		0.00		391.00	
029.314 Entretien des bâtiments	2'644.25		0.00		653.85	
029.330 Amortissements	18'755.00		18'520.00		20'386.00	
029.363 Subventions aux entreprises privées	698.10		700.00		696.30	

DESIGNATION	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1 Sécurité publique	178'200.57	37'204.77	160'520.00	36'000.00	155'515.02	47'903.35
111 Police	72'572.70	96.00	70'050.00	0.00	54'382.80	154.00
111.300 Autorités et commissions	4'181.25		3'000.00		3'400.00	
111.301 Frais prévention en matière de sécurité	0.00		0.00		0.00	
111.361 Dédommagement à des collectivités publiques	68'391.45		67'050.00		50'982.80	
111.427 Amendes		96.00		0.00		154.00
120 Justice commune	1'064.40	0.00	2'400.00	0.00	1'200.00	0.00
120.300 Autorités et commissions	1'064.40		2'400.00		1'200.00	
121 Justice district	2'554.50	0.00	2'460.00	0.00	2'612.25	0.00
121.363 Subventions à des collectivités publiques et tiers	2'554.50		2'460.00		2'612.25	
122 Autorités protection de l'enfant et de l'adulte	22'145.90	0.00	9'500.00	0.00	9'835.60	0.00
122.313 Prestations de services et honoraires	15'091.20		5'000.00		3'470.50	
122.363 Subventions à des collectivités publiques et tiers	7'054.70		4'500.00		6'365.10	
140 Questions juridiques	27'806.00	23'070.17	21'400.00	22'500.00	39'095.35	36'597.35
140.301 Salaire du personnel administratif et exploitation	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
140.310 Charges de matériel et de marchandises	4'191.80		3'500.00		3'606.80	
140.313 Prestations de services et honoraires	21'114.20		15'400.00		32'988.55	
140.421 Emoluments pour actes administratifs		12'600.22		12'500.00		10'401.00
140.424 Taxes pour prestations de services		10'469.95		10'000.00		26'196.35
150 Service du feu	46'694.52	14'038.60	49'990.00	13'500.00	42'121.34	11'152.00
150.312 Electricité et chauffage local du feu	3'011.55		4'200.00		3'019.60	
150.313 Prestations de services et honoraires	725.50		750.00		806.30	
150.314 Réfections et entretien courant	7'839.25		9'000.00		732.15	
150.330 Amortissements	13'035.00		13'040.00		14'168.00	
150.363 Subventions à des collectivités publiques et tiers	22'083.22		23'000.00		23'395.29	
150.420 Taxes de compensation		14'038.60		13'500.00		11'152.00
162 Défense civile	3'368.55	0.00	2'720.00	0.00	2'726.03	0.00
162.313 Prestations de services et honoraires	632.40		600.00		666.10	
162.314 Entretien des bâtiments et des immeubles	591.65		0.00			
162.361 Dédommagement à des collectivités publiques	144.50		120.00		141.35	
162.363 Subventions à des collectivités publiques et tiers	2'000.00		2'000.00		1'918.58	
163 EMCR	1'994.00		2'000.00		3'541.65	
163.363 Subventions à des collectivités publiques et tiers	1'994.00		2'000.00		3'541.65	

DESIGNATION	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2 Enseignement et formation	1'073'686.01	49'058.55	1'025'650.00	31'800.00	952'087.16	29'783.05
212 Ecole primaire	441'465.94	11'568.75	404'330.00	10'300.00	356'390.29	9'562.50
212.300 Traitement des membres autorités et commission	4'306.25		6'000.00		4'950.00	
212.310 Charges de matériel et marchandises	36'049.04		30'700.00		32'250.49	
212.311 Achat de mobilier et machines de bureau	2'270.20		800.00		10'723.65	
212.313 Prestations de services et honoraires	33'888.45		28'550.00		36'396.20	
212.315 Entretien des biens meubles et imm. incorporelles	7'314.20		12'780.00		6'567.45	
212.319 Diverses charges exploitation	150.00		500.00		100.00	
212.363 Traitement degré primaire	357'487.80		325'000.00		265'402.50	
212.463 Subvention matériel scolaire		11'568.75		10'300.00		9'562.50
213 Degré secondaire I / CO	385'453.00	9'793.80	385'000.00	8'000.00	346'816.85	8'260.80
213.313 Prestations de services et honoraires	64'671.70		65'000.00		50'399.35	
213.361 Frais écolage CO	174'766.00		190'000.00		166'496.50	
213.363 Traitement degré secondaire	146'015.30		130'000.00		129'921.00	
213.463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		9'793.80		8'000.00		8'260.80
217 Bâtiments scolaires	186'924.77	18'064.00	173'850.00	2'500.00	190'692.90	3'050.00
217.301 Salaires du personnel d'exploitation	31'033.90		30'000.00		30'832.20	
217.305 Cotisations patronales	7'090.25		7'550.00		7'049.95	
217.310 Charges de matériel et marchandises	10'017.95		10'000.00		14'726.35	
217.312 Electricité et chauffage	39'570.75		39'300.00		40'240.80	
217.313 Prestations de services et honoraires	7'625.90		7'000.00		7'224.80	
217.314 Réfection et entretien courants	23'498.02		14'000.00		28'141.80	
217.330 Amortissements	68'088.00		66'000.00		62'477.00	
217.426 Participation tiers place de jeux		15'000.00		0.00		0.00
217.447 Locations salles bâtiment scolaire		3'064.00		2'500.00		3'050.00
219 Scolarité obligatoire autres	26'709.20	0.00	27'900.00	0.00	26'327.90	0.00
219.363 Traitement direction des écoles et secrétariat	26'709.20		27'900.00		26'327.90	
220 Ecoles spécialisées	8'394.20	0.00	6'000.00	0.00	7'535.82	0.00
220.363 Subventions à des collectivités publiques et tiers	8'394.20		6'000.00		7'535.82	
230 Formation professionnelle initiale	12'106.00	6'053.00	14'000.00	7'000.00	11'672.50	5'836.25
230.363 Frais de transports des apprentis	12'106.00		14'000.00		11'672.50	
230.463 Subvention cantonale frais transports apprentis		6'053.00		7'000.00		5'836.25
251 Ecoles de maturités gymnasiales	11'033.00	3'579.00	13'000.00	4'000.00	11'147.00	3'073.50
251.363 Frais de transports des étudiants et part.comm.	11'033.00		13'000.00		11'147.00	
251.463 Subvention cantonale frais transports étudiants		3'579.00		4'000.00		3'073.50
299 Formation non mentionnée ailleurs	1'599.90	0.00	1'570.00	0.00	1'503.90	0.00
299.363 Subventions à des collectivités publiques et tiers	1'599.90		1'570.00		1'503.90	

DESIGNATION	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3 Culture, loisirs et culte	161'013.90	6'300.00	134'915.00	8'700.00	149'048.15	7'050.00
321 Bibliothèques et littérature	9'571.20	0.00	9'550.00	0.00	9'645.00	0.00
321.301 Traitement du personnel	6'373.95		6'300.00		6'230.75	
321.305 Cotisations patronales	1'244.95		1'250.00		1'231.70	
321.310 Charges de matériel et de marchandises	1'952.30		2'000.00		2'182.55	
323 Ecole de musique	900.00	0.00	600.00	0.00	500.00	0.00
323.363 Subventions aux familles/activités culturelles	900.00		600.00		500.00	
329 Culture, autres	12'568.55	0.00	12'800.00	0.00	6'636.30	0.00
329.300 Traitement des membres autorités et commission	1'800.00		2'800.00		1'800.00	
329.313 Décoration communales	1'768.55		2'000.00		2'186.30	
329.363 Subventions aux sociétés locales	9'000.00		8'000.00		2'650.00	
332 Mass média	2'691.00	0.00	2'650.00	0.00	2'580.00	0.00
332.363 Contribution à Radio Chablais	2'691.00		2'650.00		2'580.00	
341 Sports	24'737.15	1'650.00	4'900.00	3'000.00	13'822.70	1'950.00
341.313 Assurances	627.60		600.00			
341.314 Entretien stade et salle Chétillon	24'109.55		4'300.00		13'822.70	
341.447 Locations terrain et salle Chétillon		1'650.00		3'000.00		1'950.00
342 Loisirs	33'176.00	4'650.00	27'215.00	5'700.00	39'234.95	5'100.00
342.301 Traitement du personnel	5'446.35		6'000.00		4'668.30	
342.305 Cotisations patronales	306.10		565.00		487.80	
342.314 Réfection et entretien courants	21'913.45		13'700.00		27'310.95	
342.33 Amortissements			5'950.00			
342.363 Activités intergénérationnelles	5'510.10		1'000.00		6'767.90	
342.447 Locations Observatoire et couvert Chétillon		4'650.00		5'700.00		5'100.00
350 Eglise catholique romaine	65'930.00	0.00	66'000.00	0.00	65'930.00	0.00
350.363 Participation aux frais de la Paroisse	65'930.00		66'000.00		65'930.00	
350.366 Amortissements						
351 Eglise réformée évangélique	11'440.00	0.00	11'200.00	0.00	10'699.20	0.00
351.363 Participation à l'Eglise Réformée	11'440.00		11'200.00		10'699.20	
4 Santé	154'980.00	0.00	155'600.00	0.00	156'772.30	0.00
412 Homes médicalisés et maisons pers.âgées	66'376.35		63'000.00		67'046.30	
412.363 Subventions à des collectivités publiques et tiers	66'376.35		63'000.00		67'046.30	
421 Sons ambulatoires	55'390.75		62'000.00		57'007.00	
421.363 CMS	55'390.75		62'000.00		57'007.00	
422 Services de sauvetages	2'310.00		1'800.00		300.00	
422.311 Matériel de santé et formation	2'310.00		1'800.00		300.00	
433 Service médical scolaire	19'504.40		16'200.00		22'387.50	
433.363 Subventions à des collectivités publiques et tiers	19'504.40		16'200.00		22'387.50	
490 Santé publique	11'398.50		12'600.00		10'031.50	
490.300 Traitement des membres autorités et commission	600.00		600.00		600.00	
490.363 Subventions à des collectivités publiques et tiers	10'798.50		12'000.00		9'431.50	

DESIGNATION	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5 Prévoyance sociale	483'900.52	123'194.85	404'770.00	89'800.00	380'195.28	68'668.80
523 Foyers pour invalides	104'193.15		92'600.00		86'687.96	
523.363 Participation institutions sociales (homes)	104'193.15		92'600.00		86'687.96	
523.366 Amortissements	0.00		0.00		0.00	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	0.00	3'091.40	0.00	3'000.00	0.00	3'017.55
531.463 Rémunération agent AVS		3'091.40		3'000.00		3'017.55
532 Prestations complémentaires à l'AVS/AI	50'570.30		43'500.00		46'554.26	
532.363 Prestations complémentaire AVS	50'570.30		43'500.00		46'554.26	
535 Prestations de vieillesse	7'943.20		10'500.00		7'515.32	
535.313 Prestation en faveur des aînés	7'943.20		10'500.00		7'515.32	
543 Avance et recouvrements des pensions alim.	1'459.98		2'100.00		1'653.66	
543.363 Avances des pensions alimentaires	1'459.98		2'100.00		1'653.66	
544 Protection de la jeunesse	10'200.00		4'500.00		5'100.00	
544.363 Curatelle éducative	10'200.00		4'500.00		5'100.00	
545 Prestations aux familles	209'144.92	88'746.60	190'770.00	86'800.00	177'506.65	71'391.25
545.301 Traitement personnel UAPE	60'199.90		58'000.00		48'472.70	
545.305 Cotisations patronales	10'487.40		10'070.00		9'114.70	
545.313 Frais UAPE cantine scolaire	46'699.20		47'700.00		36'664.20	
545.363 Frais garderie/APAC et allocations aux familles	91'758.42		75'000.00		83'255.05	
545.424 Participations parents aux frais UAPE		70'179.00		67'000.00		53'603.00
545.463 Subvention cantonale UAPE cantine scolaire		18'567.60		19'800.00		17'788.25
572 Aide sociale	88'591.46	31'356.85	48'000.00	0.00	42'907.51	-5'740.00
572.363 Aide sociale	88'591.46		48'000.00		42'907.51	
572.463 Subvention cantonale aide sociale		31'356.85				-5'740.00
574 Fonds cantonal pour l'emploi	5'527.06	0.00	5'000.00	0.00	5'856.52	0.00
574.363 Contribution aux fonds cantonal pour l'emploi	5'527.06		5'000.00		5'856.52	
579 Assistance non mentionnées ailleurs	3'770.45	0.00	3'300.00	0.00	3'413.40	0.00
579.300 Traitement des membres autorités et commission	1'480.00		1'500.00		1'550.00	
579.363 Subvention à des collectivités et des tiers	2'290.45		1'800.00		1'863.40	
592 Action d'entraide en Suisse	2'500.00	0.00	4'500.00	0.00	3'000.00	0.00
592.363 Cotisations et dons divers	2'500.00		4'500.00		3'000.00	

DESIGNATION	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6 Trafic	457'657.14	5'055.75	449'120.00	4'150.00	362'741.50	3'334.55
613 Routes cantonales	125'908.15	4'389.75	183'000.00	4'000.00	81'509.65	3'234.55
613.314 Entretien routes cant. Intérieure localité	17'880.50		8'000.00		6'815.95	
613.363 Part. entretien routes cantonales	108'027.65		160'000.00		74'693.70	
613.366 Amortissements	0.00		15'000.00		0.00	
613.463 Part.cantonale déblaiement et salage trottoirs		4'389.75		4'000.00		3'234.55
615 Routes communales	315'321.09	0.00	253'120.00	0.00	268'126.55	0.00
615.300 Traitement membres autorité et commissions	5'429.50		4'000.00		5'012.50	
615.301 Traitement du personnel	49'846.95		33'000.00		43'739.05	
615.305 Cotisations patronales	12'615.65		7'360.00		9'916.35	
615.310 Machines et entretiens divers	9'816.74		4'000.00		3'722.30	
615.312 Consommation éclairage public	7'499.75		12'600.00		10'951.25	
615.313 Déblaiement neige et salage et signalisation	66'238.15		45'000.00		53'494.60	
615.314 Réfection et entretiens courants	81'667.35		61'500.00		65'074.50	
615.330 Amortissements	82'207.00		85'660.00		76'216.00	
616 Parkings	0.00	100.00	0.00	150.00	0.00	100.00
616.424 Locations places de parc		100.00		150.00		100.00
622 Trafic régional	12'768.50	566.00	13'000.00	0.00	13'105.30	0.00
622.313 Participation cartes journalières CFF	538.80		0.00		0.00	
622.363 Part au déficit des transports publics	12'229.70		13'000.00		13'105.30	
622.425 Vente cartes journalières CFF		566.00				
629 Transports publics	3'659.40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
629.362 Participation frais étude téléphérique	3'659.40					

DESIGNATION	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7 Protection et amén. environnement	595'008.93	560'506.83	569'290.00	513'900.00	627'743.67	575'910.97
710 Approvisionnement/aliment. eau potable	240'338.03	240'338.03	220'200.00	220'200.00	297'774.30	297'774.30
710.300 Traitement membres d'autorité et commission	4'250.00		4'000.00		3'706.25	
710.301 Traitement du personnel	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
710.311 Achat et échange de compteurs	2'657.65		2'400.00		2'320.00	
710.313 Frais analyses d'eau	6'093.70		3'000.00		6'336.70	
710.314 Entretien réseaux et installations	38'929.68		17'300.00		107'218.35	
710.330 Amortissements	166'877.00		171'700.00		158'253.00	
710.393 Imputations internes - traitements admin.	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
710.394 Intérêts sur emprunts	17'030.00		17'300.00		15'440.00	
710.424 Taxes d'utilisation et taxes de prestations		111'429.20		107'000.00		110'582.10
710.426 Remboursement frais analyse eau		778.00		800.00		552.00
710.451 Prélèvements sur financements spéciaux		128'130.83		112'400.00		186'640.20
720 Assainissement des eaux usées	103'806.35	103'806.35	100'000.00	100'000.00	103'772.50	103'772.50
720.300 Traitement membres d'autorité et commission	1'900.00		3'200.00		1'900.00	
720.314 Entretien réseaux et installations	24'163.06		8'000.00		15'205.10	
720.330 Amortissements	-2'282.07		1'460.00		-15'045.05	
720.351 Attributions aux financements spéciaux	2'812.31		16'540.00		37'843.05	
720.363 Frais exploitation Step Daviaz et St-Maurice	76'213.05		69'800.00		62'629.40	
710.393 Imputations internes - traitements admin.	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
710.394 Intérêts sur emprunts	0.00		0.00		240.00	
720.424 Taxes d'utilisation et taxes de prestations		103'806.35		100'000.00		103'772.50
730 Traitement des déchets	151'632.85	151'632.85	148'500.00	148'500.00	161'189.52	161'189.52
730.300 Traitement membres d'autorité et commission	3'337.50		4'600.00		3'000.00	
730.301 Traitement du personnel	9'153.85		7'500.00		9'310.35	
730.305 Cotisations patronales	1'405.15		1'650.00		1'271.90	
730.310 Matériel d'exploitation, fournitures	2'210.20		500.00		195.35	
730.313 Transports/ramassage ordures et autres déchets	67'570.60		60'000.00		59'840.12	
730.314 Entretien Doey et Mabilien	1'841.45		2'100.00		6'738.05	
730.330 Amortissements	35'529.00		35'540.00		41'392.00	
730.351 Attributions aux financements spéciaux	0.00		3'330.00		0.00	
730.361 Incinération ordures et autres déchets	25'615.10		28'300.00		34'131.75	
730.393 Imputations internes - traitements admin.	1'500.00		1'500.00		1'500.00	
730.394 Intérêts sur emprunts	3'470.00		3'480.00		3'810.00	
730.424 Taxes d'utilisation et taxes de prestations		143'402.76		140'500.00		138'861.77
730.425 Vente matériel Gastrovert		166.50		0.00		103.85
730.426 Recettes diverses et rétrocessions		5'520.75		8'000.00		4'437.89
730.427 Amendes		1'400.00		0.00		200.00
730.451 Prélèvements sur financements spéciaux		1'142.84		0.00		17'586.01

DESIGNATION	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
741 Corrections de cours d'eau	41'511.80	17'709.75	36'530.00	12'500.00	16'090.80	0.00
741.314 Entretien des torrents et des fontaines	37'280.45		32'600.00		12'919.45	
741.330 Amortissements	2'160.00		1'830.00		1'100.00	
741.363 3e correction du Rhône	2'071.35		2'100.00		2'071.35	
741.366 Amortissements	0.00		0.00		0.00	
741.463 Subvention cantonale entretien cours d'eau		17'709.75		12'500.00		0.00
745 Dangers naturels	942.00	0.00	950.00	0.00	1'013.00	0.00
745.330 Amortissements	942.00		950.00		1'013.00	
769 Lutte contre la pollution de l'environnement	4'211.00		5'120.00		2'273.00	
769.330 Amortissements	3'911.00		2'120.00		2'273.00	
769.363 Mesures incitatives	300.00		3'000.00		0.00	
771 Cimetières, crématoires (en général)	3'485.25	1'664.85	5'700.00	2'700.00	1'313.65	3'809.25
771.314 Entretien du cimetière	3'485.25		5'700.00		1'313.65	
771.424 Taxes inhumations poses monuments		1'664.85		2'700.00		3'809.25
790 Aménagement du territoire	49'081.65	45'355.00	52'290.00	30'000.00	44'316.90	9'365.40
790.300 Traitement membres d'autorité et commission	4'362.50		4'600.00		4'137.50	
790.313 Autorisation de construire et frais	14'675.25		12'000.00		8'071.65	
790.313 Honoraires de conseillers externes	2'276.90		16'500.00		9'010.75	
790.330 Amortissements immobilisation corporelles PA	4'687.00		4'690.00		5'040.00	
790.332 Amortissements immobilisation incorporelles PA	20'482.00		10'500.00		15'585.00	
790.363 Contribution Agglo Valais Romand et Pdi	2'598.00		4'000.00		2'472.00	
790.421 Taxes pour autorisation de construire		45'355.00		30'000.00		9'365.40
8 Economie publique	84'751.80	800.00	80'100.00	800.00	26'704.00	800.00
811 Agriculture	924.95	0.00	850.00	0.00	620.00	0.00
811.300 Indemnité Insp. Bétail et culture des champs	350.00		850.00		620.00	
811.313 Mise à jour réseau écologique	574.95					
812 Améliorations structurelles	57'162.00	0.00	53'000.00	0.00	0.00	0.00
812.366 Amortissement monorail Véla	57'162.00		53'000.00		0.00	
819 Irrigation	0.00	800.00	0.00	800.00	0.00	800.00
819.424 Droits d'eau		800.00	0.00	800.00		800.00
820 Sylviculture	23'485.85	0.00	23'000.00	0.00	22'986.00	0.00
820.361 Contribution pour soins forestiers forêts protect.	14'822.50		13'000.00		14'822.50	
820.363 Participation au salaire garde forestier	8'663.35		10'000.00		8'163.50	
820.425 Vente de bois et produit de la forêt		0.00				0.00
850 Industrie, artisanat et commerce	3'179.00	0.00	3'250.00	0.00	3'098.00	0.00
850.313 Promotion économique et touristique	3'179.00		3'250.00		3'098.00	

DESIGNATION	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9 Finances et impôts	65'153.40	3'026'780.37	72'000.00	2'906'387.00	377'557.90	2'988'992.42
910 Impôts personnes physiques	29'722.05	2'293'491.48	41'000.00	2'206'100.00	46'548.40	2'213'736.42
910.318 Non-valeurs et pertes sur débiteurs	9'471.70		20'000.00		26'195.45	
910.360 Impôts payés sur les immeubles bâtis (art.188LF)	20'250.35		21'000.00		20'352.95	
910.400 Impôts directs, personnes physiques		2'006'293.63		1'964'600.00		1'946'343.62
910.402 Autres impôts		250'203.90		210'000.00		236'162.50
910.403 Impôt sur les chiens		12'805.00		12'000.00		12'880.00
910.460 Impôt sur les immeubles bâtis (art. 188LF)		24'188.95		19'500.00		18'350.30
911 Impôts personnes morales	0.00	74'436.15	0.00	66'000.00	0.00	67'487.30
911.401 Impôts directs, personnes morales		60'962.30		53'000.00		53'050.90
911.402 Autres impôts		13'473.85		13'000.00		14'436.40
930 Péréquation financière		576'120.00		559'307.00		635'947.00
930.462 Péréquation financière		576'120.00		559'307.00		635'947.00
950 Quotes-parts, autres		21'957.96		18'100.00		20'415.34
950.412 Droit de sol / redevance Genedis		21'894.00		18'000.00		20'353.00
950.460 Parts aux patentes cantonales		63.96		100.00		62.34
961 Intérêts	34'538.75	27'334.30	29'000.00	24'000.00	28'576.05	18'713.70
961.340 Intérêts des dettes bancaires / divers	20'286.35		20'000.00		20'289.30	
961.349 Intérêts rémunérateurs sur impôts	14'252.40		9'000.00		8'286.75	
961.440 Intérêts de retard récupérés		20'334.30		17'000.00		11'713.70
961.461 Intérêts sur prêt immeuble Abbaye		7'000.00		7'000.00		7'000.00
963 Immeubles et titres du patrimoine financier	892.60	33'187.73	2'000.00	32'680.00	2'433.45	32'452.81
963.343 Entretien courants, patrimoine financier	892.60		2'000.00		2'433.45	
963.442 Revenus du patrimoine financier		2'815.73		2'000.00		3'090.81
963.443 Produits des immeubles du PF		9'872.00		9'900.00		9'872.00
963.494 Imputations internes - intérêts serv. Autofinancés		20'500.00		20'780.00		19'490.00
971 Redistribution liées à la taxe sur le CO2	0.00	252.75	0.00	200.00	0.00	239.85
971.469 Redistribution liées à la taxe sur le CO2		252.75		200.00		239.85
990 Amort.du patrimoine administ. Existant	0.00	0.00	0.00	0.00	300'000.00	0.00
990.389 Attribution à la réserve de politique budgétaire	0.00				300'000.00	
TOTAL	3'789'870.90	3'835'145.72	3'554'015.00	3'610'837.00	3'701'481.83	3'741'661.54
BONI DE L'EXERCICE	45'274.82		56'822.00		40'179.71	

COMPTES D'INVESTISSEMENT COMPARES POUR LES EXERCICES 2023 ET 2024

DESIGNATION	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	0.00	0.00	0.00	0.00	8'258.40	0.00
Nouveau bâtiment communal	0.00		0.00		8'258.40	
2 Enseignement et formation	132'610.70	0.00	80'000.00	0.00	96'242.32	0.00
Rénovation bâtiment scolaire	132'610.70		80'000.00		96'242.32	
3 Culture, spor et loisirs, église	0.00	0.00	170'000.00	85'000.00	0.00	0.00
Chemins pédestres			170'000.00			
Subventions cantonales chemins pédestres				85'000.00		
6 Trafic	270'163.40	108'344.35	255'000.00	75'000.00	204'497.70	-2'200.00
Part. à la construction routes cantonales			15'000.00			
Réfection réseau routier	41'338.40		90'000.00		66'713.70	
Eclairage public	0.00		0.00		130'886.55	
Réfection routes forestières	228'825.00		150'000.00		6'897.45	
Subvention cantonales routes forestières		108'344.35		75'000.00		-2'200.00
7 Protection et aménagement environnement	472'588.70	125'599.10	435'000.00	74'000.00	528'251.20	178'671.05
Nouveau réservoir communal	0.00				114'460.48	
Entretien réseau d'eau	101'704.65		20'000.00		156'516.52	
Réfection conduite-réseau distribution	20'764.87		60'000.00		139'822.10	
Réfection conduites-réseau d'adduction	203'519.15		266'000.00		6'292.00	
Taxes raccordement eau		44'527.30		30'000.00		61'814.30
PGEE/Futurostep et réseau d'égouts	37'045.28		54'000.00		21'577.30	
Taxes raccordement réseau égoûts		39'327.35		30'000.00		66'136.75
Participation aux collectivités publiques	500.00					
Torrents	83'676.25				54'730.45	
Subventions cantonales torrents		67'424.45				39'020.00
Subv.cantonale assain.buttes stand Chavanne		19'320.00				
Participation tiers assain.buttes stand Chavanne		-45'000.00				
Aménagement du territoire/PAZ-RCCZ	25'378.50		35'000.00		34'852.35	
Subventions cantonales PAZ/RCCZ				14'000.00		11'700.00
8 Economie publique/Agriculture	57'162.00	0.00	53'000.00	0.00	0.00	0.00
Part. comm.monorail "Alpage Véla"	57'162.00		53'000.00			
Total	932'524.80	233'943.45	993'000.00	234'000.00	837'249.62	176'471.05
Excédents d'investissement	CHF	<u>698'581.35</u>		<u>759'000.00</u>		<u>660'778.57</u>

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2023Budget
2024Compte
2024

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	2'980'780.83	3'048'185.00	3'315'505.66
Revenus financiers	+ CHF	3'537'435.33	3'498'437.00	3'705'872.05
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	556'654.50	450'252.00	390'366.39

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	556'654.50	450'252.00	390'366.39
Amortissements planifiés	- CHF	382'857.95	485'960.00	471'552.93
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	37'843.05	19'870.00	2'812.31
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	204'226.21	112'400.00	129'273.67
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	300'000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	40'179.71	56'822.00	45'274.82

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	837'249.62	993'000.00	932'524.80
Recettes	- CHF	176'471.05	234'000.00	233'943.45
Investissements nets	= CHF	660'778.57	759'000.00	698'581.35
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	556'654.50	450'252.00	390'366.39
Investissements nets	- CHF	660'778.57	759'000.00	698'581.35
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	104'124.07	308'748.00	308'214.96
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	512'835.70	501'525.00	538'642.63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	946'816.98	835'030.00	992'085.44
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	382'857.95	417'960.00	414'390.93
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	37'843.05	19'870.00	2'812.31
36 Charges de transferts	CHF	1'465'628.65	1'722'850.00	1'781'008.24
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	3'345'982.33	3'497'235.00	3'728'939.55
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	2'262'873.42	2'252'600.00	2'343'738.68
41 Patentes et concessions	CHF	20'353.00	18'000.00	21'894.00
42 Taxes	CHF	474'509.51	493'250.00	537'567.78
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	204'226.21	112'400.00	129'273.67
46 Revenus de transferts	CHF	714'632.89	662'707.00	721'735.56
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	3'676'595.03	3'538'957.00	3'754'209.69
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		330'612.70	41'722.00	25'270.14
34 Charges financières	CHF	31'009.50	31'000.00	35'431.35
44 Revenus financiers	CHF	40'576.51	46'100.00	55'436.03
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	9'567.01	15'100.00	20'004.68
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		340'179.71	56'822.00	45'274.82
38 Charges extraordinaires	CHF	300'000.00	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-300'000.00	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	40'179.71	56'822.00	45'274.82

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024
1 Actif		8'788'206.97	8'621'364.00
Patrimoine financier		3'682'193.69	3'288'322.30
100 Disponibilités et placements à court terme		1'330'986.06	1'584'723.35
101 Créances		1'165'750.00	1'065'936.59
102 Placements financiers à court terme		-	-
104 Actifs de régularisation		253'632.63	105'837.36
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours		-	-
107 Placements financiers		400'200.00	200.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier		531'625.00	531'625.00
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers		-	-
Patrimoine administratif		5'106'013.28	5'333'041.70
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif		4'867'026.88	5'088'658.80
142 Immobilisations incorporelles		15'585.40	20'481.90
144 Prêts		-	-
145 Participation capital social		223'401.00	223'901.00
146 Subventions d'investissement		-	-
2 Passif		8'788'206.97	8'621'364.00
Capitaux de tiers		3'902'220.39	3'816'563.96
200 Engagements courants		742'551.27	757'578.31
201 Engagements financiers à court terme		-	-
204 Passifs de régularisation		169'065.62	68'382.15
205 Provisions à court terme		-	-
206 Engagements financiers à long terme		2'491'500.30	2'491'500.30
208 Provisions à long terme		176'000.00	176'000.00
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers		323'103.20	323'103.20
Capital propre		4'885'986.58	4'804'800.04
29 Capital propre		4'885'986.58	4'804'800.04

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		45'274.82
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	471'552.93
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	2'812.31
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	129'273.67
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire		390'366.39
	Dépenses d'investissements		
50	Immobilisations corporelles	-	849'484.30
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	25'378.50
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	500.00
56	Propres subventions d'investissement	-	57'162.00
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	Recettes d'investissements		
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	233'943.45
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-698'581.35
		Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024
100	Disponibilités et placements à court terme	1'330'986.06	1'584'723.35
101	Créances	1'165'750.00	1'065'936.59
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	253'632.63	105'837.36
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	400'200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	531'625.00	531'625.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	742'551.27	757'578.31
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	169'065.62	68'382.15
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	2'491'500.30	2'491'500.30
208	Provisions à long terme	176'000.00	176'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	323'103.20	323'103.20
	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		561'952.25
29	Capital propre	4'885'986.58	4'804'800.04
	Variation des liquidités et placements à court terme		253'737.29
100	Disponibilités et placements à court terme	1'330'986.06	1'584'723.35

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	513'116.85	19'218.40	502'050.00	19'300.00	535'518.63	26'244.60
1	Ordre et sécurité publics, défense	155'515.02	47'903.35	160'520.00	36'000.00	178'200.57	37'204.77
2	Formation	952'087.16	29'783.05	1'025'650.00	31'800.00	1'073'686.01	49'058.55
3	Culture, sports et loisirs, église	149'048.15	7'050.00	134'915.00	8'700.00	161'013.90	6'300.00
4	Santé	156'772.30	-	155'600.00	-	154'980.00	-
5	Prévoyance sociale	380'195.28	68'668.80	404'770.00	89'800.00	483'900.52	123'194.85
6	Trafic et télécommunications	362'741.50	3'334.55	449'120.00	4'150.00	457'657.14	5'055.75
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	627'743.67	575'910.97	569'290.00	513'900.00	595'008.93	560'506.83
8	Economie publique	26'704.00	800.00	80'100.00	800.00	84'751.80	800.00
9	Finances et impôts	377'557.90	2'988'992.42	72'000.00	2'906'387.00	65'153.40	3'026'780.37
Total des charges et des revenus		3'701'481.83	3'741'661.54	3'554'015.00	3'610'837.00	3'789'870.90	3'835'145.72
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		40'179.71		56'822.00		45'274.82	

Compte de résultats selon les natures		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	512'835.70		501'525.00		538'642.63	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	946'816.98		835'030.00		992'085.44	
33	Amortissements du patrimoine administratif	382'857.95		417'960.00		414'390.93	
34	Charges financières	31'009.50		31'000.00		35'431.35	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	37'843.05		19'870.00		2'812.31	
36	Charges de transferts	1'465'628.65		1'722'850.00		1'781'008.24	
37	Subventions redistribuées	-		-		-	
38	Charges extraordinaires	300'000.00		-		-	
39	Imputations internes	24'490.00		25'780.00		25'500.00	
40	Revenus fiscaux		2'262'873.42		2'252'600.00		2'343'738.68
41	Patentes et concessions		20'353.00		18'000.00		21'894.00
42	Taxes		474'509.51		493'250.00		537'567.78
43	Revenus divers		-		-		-
44	Revenus financiers		40'576.51		46'100.00		55'436.03
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		204'226.21		112'400.00		129'273.67
46	Revenus de transferts		714'632.89		662'707.00		721'735.56
47	Subventions à redistribuer		-		-		-
48	Revenus extraordinaires		-		-		-
49	Imputations internes		24'490.00		25'780.00		25'500.00
Total des charges et des revenus		3'701'481.83	3'741'661.54	3'554'015.00	3'610'837.00	3'789'870.90	3'835'145.72
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		40'179.71		56'822.00		45'274.82	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	8'258.40	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	96'242.32	-	80'000.00	-	132'610.70	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	170'000.00	85'000.00	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	204'497.70	-2'200.00	255'000.00	75'000.00	270'163.40	108'344.35
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	528'251.20	178'671.05	435'000.00	74'000.00	472'588.70	125'599.10
8 Economie publique	-	-	53'000.00	-	57'162.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	837'249.62	176'471.05	993'000.00	234'000.00	932'524.80	233'943.45
Excédent de dépenses		660'778.57		759'000.00		698'581.35
Excédent de recettes						

Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	802'397.27	-	890'000.00	-	849'484.30	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	34'852.35	-	35'000.00	-	25'378.50	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	500.00	-
56 Propres subventions d'investissement	-	-	68'000.00	-	57'162.00	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	176'471.05	-	234'000.00	-	233'943.45
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	837'249.62	176'471.05	993'000.00	234'000.00	932'524.80	233'943.45
Excédent de dépenses		660'778.57		759'000.00		698'581.35
Excédent de recettes						

Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2023	2024	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	9.7%	22.5%	16.2%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	84.2%	55.9%	69.7%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2023	2024	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.2%	0.0%	0.1%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2023	2024	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	87.0%	85.3%	86.1%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2023	2024	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	22.1%	22.1%	22.1%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2023	2024	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	10.5%	12.4%	11.5%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2023	2024	Moyenne
Dettes nettes I par habitant	254	592	425

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	15.0%	10.2%	12.6%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2024 à l'Assemblée primaire de la Commune de Vérossaz

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Vérossaz, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune de Vérossaz, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement de la Commune de Vérossaz est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la Commune de Vérossaz est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Martigny, le 21 mai 2025

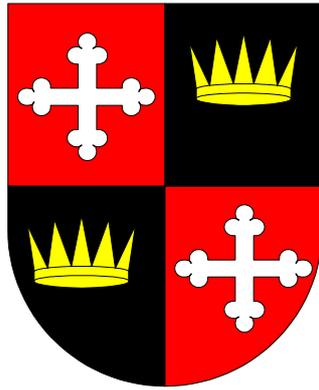
NOFIVAL SA
ASR 501643



Claude Tornay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Julien Monod
Expert-réviseur agréé



**COMMUNE
DE VEROSSAZ**

**Annexes aux
comptes annuels**

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune de Vérossaz

1. Base légale

L'établissement du compte de la commune de Vérossaz se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation. La commune de Vérossaz se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.--

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.--

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 15'000.-- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.--

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 15'000.-- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 100%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.--.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.--.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Ainsi décidé par le Conseil communal le 8 novembre 2021.

Commune de Vérossaz

La Présidente

Muriel Favre



La Secrétaire-substitut

Mireille Morisod

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	4'885'987	48'087	129'274	4'804'800
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-465'071	2'812	129'274	-591'533
291	Fonds classés dans le capital propre	17'000	-	-	17'000
294	Réserves de politique budgétaire	700'000	-	-	700'000
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	4'634'058	45'275	-	4'679'333

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2089.00	Provisions pertes sur débiteurs	176'000			176'000
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme	-	-	-	-
Total provisions à long terme	176'000	-	-	176'000
Total des provisions	176'000	-	-	176'000

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
Genedis	145		1'000		217'500	217'500
Fondation						
Société coopérative						
Divers						
BCVS	120		10		600	600
Parts sociales & titres					5'301	5'801
Total					223'401	223'901

Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
Fondation St-Jacques	8'000'000	26'000'000	18'000'000
CMS St-Maurice	400'000	400'000	
Cycle d'orientation à St-Maurice - crédit de construction	1'489'801	1'489'801	
Cycle d'orientation à St-Maurice - crédit de consolidation	1'182'859	1'182'859	

Tableau des immobilisations

Compte N intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires								
1400 Terrains	82'000	-	-	82'000	-	82'000	0%	0.00%
1401 Routes / voies de communication	952'248	270'163	108'344	1'114'067	77'985	1'036'082	7%	7.00%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	-	-	-	-	-	-	7%	0.00%
1403 Autres travaux de génie-civil	2'697'249	446'710	125'599	3'018'360	209'162	2'809'198	7%	6.93%
1404 Bâtements du PA	1'115'860	132'611	-	1'248'471	99'878	1'148'593	8%	8.00%
1405 Forêts PA	-	-	-	-	-	-	0%	0.00%
1406 Biens meubles du PA	19'670	-	-	19'670	6'884	12'786	35%	35.00%
1409 Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	50%	0.00%
1420 Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-	50%	0.00%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	50%	0.00%
1429 Autres immobilisations incorporelles	15'585	25'379	-	40'964	20'482	20'482	50%	50.00%
144X Prêts	-	-	-	-	-	-	Selon risque	0.00%
145X Participation capital social	-	-	-	-	-	-	Selon risque	0.00%
146X Subventions d'investissement	-	57'162	-	57'162	57'162	-	10%	100.00%
Total comptes ordinaires	4'882'612	932'025	233'943	5'580'693	471'553	5'109'140		

Compte N intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements
Comptes spécifiques						
(Entreprises électriques, téléphériques et navigation)						
1400.x Terrains	-	-	-	-	-	-
1401.x Routes / voies de communication	-	-	-	-	-	-
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA	-	-	-	-	-	-
1403.x Autres travaux de génie-civil	-	-	-	-	-	-
1404.x Bâtements du PA	-	-	-	-	-	-
1405.x Forêts PA	-	-	-	-	-	-
1406.x Biens meubles du PA	-	-	-	-	-	-
1409.x Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
1420.x Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-
1429.x Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
144X.x Prêts	-	-	-	-	-	-
145X.x Participation capital social	-	-	-	-	-	-
146X.x Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total comptes spécifiques	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations du PA	4'882'612	932'025	233'943	5'580'693	471'553	5'109'140

